



Avis a tiers detendeur sur mon salaire

Par **bellecaza**, le **24/03/2015** à **05:40**

bonjour,

j'ai reçu un ATD la semaine dernière le tiers détenteur serai sur mon salaire la somme est de 628 euros, comment je peux arrêter ça?? faut il que je me déplace pour pouvoir les payer en plusieurs fois et non seulement ça es ce qu'on peut le faire ou es ce qu'il est trop tard que dois je faire? car je ne peux absolument pas leur verser toute la somme d un cou sinon je ne peux pas subvenir a mes besoins

Par **youris**, le **24/03/2015** à **17:32**

Bjr,

si votre créancier a été contraint de recourir à une saisie sur votre salaire par la procédure de l'ATD, c'est que vous n'avez pas répondu favorablement à la demande amiable de paiement de votre dette.

Dans ces conditions, il est peu probable que votre créancier accepte le paiement en plusieurs fois sachant qu'il peut exiger le paiement en une seule fois.

la somme saisie sur votre salaire est proportionnelle à celui-ci afin qu'il vous reste une somme pour vivre mais il peut faire des saisies tant que votre dette demeure.

Pour négocier, il est toujours préférable de se déplacer.

CDT